

REPUBLIQUE FRANCAISE



# MAIRIE DE GUITRES

8, Grand'Rue  
33230 Guîtres

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2022

### Nombre de membres

En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 30 JUIN, à 19 heures  
le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni à la mairie en séance publique au nombre prescrit  
par la loi, sous la présidence de Monsieur Hervé ALLOY,  
Maire

Date de convocation : 25 JUIN 2022

Présents : M. ALLOY Hervé ; M. ANGULO Patrick ; Mme BALLION-TEURLAY Émilie ; M. DUBAN Jean-Philippe ; Mme LAVALLÉE Marianne ; Mme LAGARDE Sylvie ; M. JOLY Vincent ; Mme ASO Sandrine ; M. SZKOLNIK Jean-Jacques ; M. VERDON Joël ; Mme AVRIL Martine ; Mme MARCHIORO-CARLES Soraya ; Mme DEXET Aurélie ; Mme MOTUT Catherine ; M. ANSEL Julien ; M. LANDE DIDIER.

### Absents :

Excusés : M. GAURY Sébastien ; M. MOULINIER Ludovic ; Mme FAVREAU Gaëlle

A donné procuration : M. GAURY Sébastien à Mme LAVALLÉE Marianne ; M. MOULINIER Ludovic à M. ALLOY Hervé ; Mme FAVREAU Gaëlle à Mme DEXET Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme DEXET Aurélie

## COMPTE-RENDU

### Madame Dexet procède à l'appel

Monsieur le Maire fait quelques communications au conseil municipal :

« Vous voyez, en premier lieu, que vous avez, sur table, une chemise contenant deux documents ne figurant pas dans le dossier que vous avez reçu samedi soir. Le premier concerne une délibération que nous avons à repasser concernant la demande de subvention au département pour l'aménagement d'une voie verte le long de la RD10 reconstruite. Nous l'avions déjà passée mais avons reçu depuis des devis portant le coût à 62135 euros alors que nous avons délibéré sur un coût de 40 000 euros, ce qui était une estimation sans devis. Pour demeurer dans les cordes, je préfère donc repasser cette délibération avec les bons chiffres. Nous le ferons en fin de conseil

Le second document est le palmarès du concours de la Marianne d'OR, pour 2022. Et vous y verrez que la commune de Guîtres y figure parmi les 20 à 25 collectivités retenues au plan national pour être honorées. Le concours de la Marianne d'or, est un concours récompensant les collectivités s'investissant dans leurs actions directes près des habitants. Vous verrez sur le palmarès que nous avons été retenus pour nos actions montées pour « redonner de la fierté aux habitants ». Et que nous avons été retenus comme des collectivités aussi importantes que la ville de Nice, celle de Metz, Saint-Raphaël, le département de Côte d'Or, etc. C'est donc un grand honneur pour Guîtres d'entrer dans ce palmarès, une entrée due à un certain nombre d'actions visant à permettre aux habitants de retrouver une fierté de leur commune, sans doute perdue par résignation au fil des ans : c'est le lancement d'un nouveau magazine régulier mettant la commune en valeur, c'est un nouveau site internet, des panneaux

d'information et d'affichage, c'est la renaissance du port, c'est le projet de mise en valeur de l'abbatiale, etc. Nous serons conviés à la réception officielle de remise, en septembre prochain au conseil constitutionnel à Paris où se déroulent habituellement ces cérémonies en présence d'un aréopage prestigieux.

**Les effets de la tempête.** Il n'aura pas fallu plus d'un quart d'heure d'une violente chute de grêle et de vents incroyablement forts pour laisser une partie de notre commune dans un certain désarroi. Les dégâts, suite à cet épisode climatique du 20 juin n'ont certes pas été aussi importants que dans des communes telles que Coutras, Les Eglisottes ou Chamadelle. Il n'en demeure pas moins que nombre de nos concitoyens ont à déplorer des dégâts matériels sur leur toiture, sur leur voiture et autres.

Le patrimoine public est également touché : l'école a souffert et nous obligera, cet été à mener d'importants travaux d'étanchéité des toits. L'Abbatiale a également payé son tribut avec un bon nombre de tuiles ayant souffert (nous devrons d'ailleurs apposer un filet de protection sur le toit pour éviter les chutes intempestives de tuiles) et quelques vitraux ayant été fortement endommagés. Nous ne comptons plus les fuites ici et là, y compris en mairie.

Mes pensées toutes particulières vont toutefois à nos producteurs locaux, viticulteurs et maraichers qui, pour certains, ont pratiquement tout perdu et essaient, aujourd'hui, de gérer au mieux les jours d'après. Avec ma collègue Fabienne Fonteneau, nous sommes intervenus, hier soir au conseil communautaire, pour rappeler combien cette situation était délicate pour nos producteurs en demandant des mesures spéciales et économiques pour ces derniers.

La commune s'est portée candidate au statut de commune en catastrophe naturelle. Le comité interministériel s'est réuni hier et nous devrions avoir les résultats très rapidement. Je trouve toutefois que les critères retenus par l'État pour le statut de « catastrophe naturelle » sont pour le moins bizarres puisqu'ils excluent les chutes de grêles et les vents violents.

**Logements sociaux.** Accompagné de Patrick Angulo et Corinne Chaillé, j'ai signé, la semaine dernière la vente de nos logements sociaux à Gironde Habitat. La signature s'est déroulée à l'étude de Maître Dufour à Saint-denis-de-Pile, notaire de Gironde Habitat en présence de Maître Gaëtane Guillot, représentant notre commune. La somme de 700 000 euros a été versée sur le compte de la commune en début de semaine.

**Travaux.** Vous avez pu voir que les travaux de réfection de la RD10 ont démarré. La première étape est de reconstruire un mur de soutènement du talus. Et ensuite seulement la voirie et les réseaux souterrains. Le calendrier nous donne une date au mois de novembre pour la réouverture.

**Pont.** Le département nous a également entendu sur le problème du pont et des rambardes puisqu'il nous annonce des travaux les 6 et 7 juillet. J'y croirai réellement lorsque les garde-corps seront en place.

**Festival Guîtres en Voix.** Comme je vous l'ai déjà dit, cet été aura lieu un nouveau festival de chant et de chant choral à l'Abbatiale, le festival Guîtres en voix qui affiche 7 concerts, les 13, 14, 15, 16, 17 juillet, le 31 juillet et le 21 août. A noter, le 31 juillet, un concert pour la Paix avec la prestation d'une belle chorale russe et d'un chanteur basse ukrainien. A noter également que notre volonté est de permettre à un maximum de Guîtres de venir à l'abbatiale. Pour cette raison, je vais faire parvenir, dans le magazine municipal, une lettre à chaque famille pour la convier au premier concert du 13 juillet, avec des chorales locales. Je me suis également entendu avec les organisateurs des Amis de l'Abbatiale pour que les concerts payants le soient à moitié prix pour les personnes habitant Guîtres. 22,50 euros pour les 4 concerts et 7,5 euros pour un concert. L'occasion aussi pour nos concitoyens de découvrir l'abbatiale.

**Magazine municipal.** Nous recevrons le magazine municipal De Bonnes Sources, demain. Je fais donc appel aux volontaires pour sa distribution à partir de samedi.

## **LES DÉLIBÉRATIONS**

### **34062020 : Délibération portant sur l'attribution au CCAS d'une subvention et changement d'imputation prévue au budget.**

#### **Monsieur le Maire expose :**

« Le département assure la majeure partie du financement du service d'aide à domicile du CCAS de Guîtres en prenant en charge 23,55 euros de l'heure d'intervention. Ce service avait un coût de 534 589,92 euros en 2021 qui n'était pas entièrement couvert par le soutien départemental.

Le service d'aide à domicile a effectué, en 2021, 22 506 heures dont environ le quart pour la seule commune de Guîtres. Les trois quarts des heures ont été effectuées dans les onze autres communes de la Cali.

Dans le budget 2022, il s'avère que pour poursuivre son fonctionnement et couvrir le delta des coûts, il est nécessaire que le service bénéficie d'une subvention d'équilibre. Cette dernière, pour terminer l'exercice est de l'ordre de 40 000 euros.

Jusqu'à présent, le CCAS et la commune de Guîtres assuraient seuls le delta de financement. Cette situation n'est pas normale puisque les trois-quarts des heures effectuées le sont en dehors de la commune de Guîtres.

La commune de Guîtres propose donc d'assurer, par l'intermédiaire du CCAS, sa part de la subvention d'équilibre correspondant à un quart de l'activité. Soit 10 000 euros. Cette somme a été inscrite au budget communal de 2022.

La Commune de Guîtres a réuni à deux reprises les Maires des onze autres communes bénéficiant du service d'aide à domicile afin de discuter de la poursuite du service. Déjà pour cette année 2022 où il faut encore assurer 30 000 euros de subvention d'équilibre et pour pérenniser le service dans les années à venir en imaginant de nouvelles structures et une nouvelle gouvernance.

Les Maires donneront leur décision début septembre, décision dont dépendra la poursuite ou non des interventions dans leur commune.

Il convient donc d'accepter le versement de la subvention de 10 000 euros prévue au budget 2022 de la commune à l'adresse du CCAS de Guîtres pour couvrir la part guitraude de la subvention d'équilibre.

Par ailleurs, lors du débat du budget le 7/04/2022, La subvention de 10 000 € pour le CCAS était affectée au compte 67441 (subventions aux budgets annexes). Monsieur le trésorier a demandé de procéder à un virement de crédit du compte 67441 au compte 657362 : Subventions de fonctionnement versées aux CCAS. »

#### **Vote pour à l'unanimité**

### **35062020 : Délibération portant sur l'attribution d'une subvention à l'association de défense des droits des personnes accidentées et handicapées.**

#### **Monsieur le, maire expose**

« La Commune de Guîtres, de par son patrimoine bâti, de par sa configuration peut poser des problèmes, particuliers aux personnes souffrant de handicap.

Pour cette raison, il lui faut travailler en partenariat avec différentes associations visant à défendre les intérêts des personnes handicapées.

A cet effet, il est proposé de verser une subvention de 200 euros à l'Association de Défense des Droits des Accidentés et Handicapés (ADDAH 33) basée à Coutras et présidée par M. Gilles BELAIR.

Il a été demandé à l'ADDAH 33 de participer aux réflexions de la Commune en matière de développement urbain et pour les projets d'aménagement prévus dans la commune : Fronton, Abbatiale, etc »

**Vote pour à l'unanimité**

**36062022 : Délibération portant sur l'adhésion et l'attribution d'une subvention à l'association Aquinaus**

**Monsieur le- Maire expose**

« La Commune de Guîtres a décidé d'organiser une nouvelle festivité axée sur les patrimoines de la Commune, patrimoine bâti, roulant, humain, naturel, culturel, traditionnel. Ces festivités se dérouleront dans le cadre des Journées Européenne du Patrimoine les 17 et 19 septembre prochains.

L'un des axes de cette nouvelle manifestation est de conjuguer les activités sur la rivière avec un rappel des traditions locales à savoir celles d'un port de Guîtres maraîcher.

A cet effet, il est prévu qu'entre autres animations un bateau puisse acheminer vers le Port de Guîtres cent kilogrammes de maraîchage vendus sur le quai par des producteurs locaux ainsi que des oignons.

Le bateau est l'Ergonaute, embarcation construite par les membres de l'association AQUINAUS et apte à naviguer sur la rivière car à fond plat.

Pour ce faire, il convient que la Commune de Guîtres adhère à l'association et lui verse une subvention. L'adhésion est au prix de 50 euros, la Commune versant à l'association une somme supplémentaire de 150 euros soit un total de 200 euros. »

**Vote pour à l'unanimité**

**37062022 : Délibération portant sur l'adhésion au groupement de commandes pour ,l'achat de formations obligatoires liées à l'hygiène et à la sécurité pour la période 2023/2025**

**Monsieur le Maire expose**

« C'est un groupement de commandes proposé par la Cali pour des formations de personnel et surtout en faire baisser les coûts. Nous avons déjà adhéré à de tels groupements d'achats sur des formations et celle-ci nous paraît particulièrement adéquate car elle devrait permettre à nos services techniques de monter en formation et d'obtenir les diplômes nécessaires à la manipulation de différents matériels. Nous avons un gros retard à ce niveau qu'il nous faut rattraper. »

**Vote pour à l'unanimité**

**38062022 : délibération portant sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement temporaire d'activité – service technique**

**Monsieur le Maire expose**

Il s'agit de prolonger le contrat PEC d'un des agents des services techniques.

**Vote pour à l'unanimité**

**39062022 : Délibération portant sur la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet – service technique**

**Monsieur le Maire expose :**

« C'est un poste qui nous permet de stagiairiser un agent des services techniques actuellement en contrat PEC. Vous le savez, il passera un an de stagiairisation avant de prétendre à la titularisation. »

**Vote pour à l'unanimité**

**40062022 : Délibération portant sur la création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet – service entretien**

**Monsieur le Maire expose :**

« Idem pour un agent au service d'entretien ».

**Vote pour à l'unanimité**

**41062022 : délibération portant sur une demande de subvention au département pour l'aménagement d'une voie verte dans le cadre de la réfection de la RD10.**

**Monsieur le Maire expose :**

« C'est donc cette délibération qui doit être actualisée. Nous étions partis, en mai dernier sur une évaluation d'un coût de, 40 000 euros. Or, les devis nous donnent plutôt un coût de 62135 euros. Nous actualisons donc la demande de subvention qui était à l'origine de 14 000 euros à 21753 euros (35% du coût) qui, en appliquant le coefficient de solidarité du département, nous donne une somme de 26104 euros. Le demande de subvention est partie hier soir et je n'ai plus qu'à adresser cette délibération. »

**Vote pour à l'unanimité**

**QUESTIONS DE LA LISTE UNE ENERGIE COMMUNE**

La liste Une Énergie commune pour Guîtres a fait parvenir dans les temps impartis trois questions orales à Monsieur le Maire.

**1/ Pouvez-vous préciser les modalités et conditions d'accès pour les associations guitraudes aux structures et équipements de la commune (délai de prévenance, coûts associés, ... ) ou nous indiquer où trouver la rédaction de celles-ci ?**

**Réponse de Madame Marianne Lavallée, adjointe au Maire**

Nous répondons à toutes les demandes des association Guitraudes : (même d'ailleurs aux demandes d'associations hors communes ou pratiquant leurs activités sur plusieurs communes dont Guîtres)

L'accès est en fonction de leurs demandes d'utilisation, de la disponibilité des salles et la possibilité de leurs trouver un créneau. Ceci est pour les occupations dites permanentes. Les plannings d'occupations des salles sont d'ailleurs en cours d'élaboration pour la saison 2022-2023 allant de septembre à juin. Le plus compliqué est l'établissement du planning d'occupation du gymnase.

Aucun loyer n'est demandé tout est pris en charge par la mairie. Chauffage, électricité, entretien etc

Certaines associations sont demandeuses de locaux pour stockage de leurs matériels. Là encore nous tenons à répondre à chaque demande mais les locaux disponibles sont limités et ne sont pas extensibles

Pour ce qui est des occupations ponctuelles :

Chaque association qui en fait la demande auprès du secrétariat d'accueil se voit attribuer une salle dans la mesure de la disponibilité de celle-ci. Ces demandes concernent en général des représentations ou animations que souhaitent proposer les associations dans le cadre de leurs activités.

Les salles les plus demandées sont le foyer communal et le souvenir avec son parc. Elles sont très prisées également pour les locations de mariages, baptêmes etc. Dans ce cas c'est le premier qui demande qui est servi

Les tarifs applicables issus d'une délibération du mois d'octobre 2019 sont disponibles au secrétariat d'accueil.

Monsieur le Maire ajoute que la municipalité est plus vigilante sur les demandes de location ponctuelle. Pour les associations guîtraudes, le tarif est beaucoup moins cher et certains privés hors commune veulent en profiter en se rapprochant d'une association guîtraude pour bénéficier d'un tarif préférentiel. Nous avons eu le cas avec un musicien qui organisait une soirée repas, qui n'était pas de la commune et qui, lorsque nous l'avons appelé pour simuler une réservation nous a répondu lorsque nous lui avons demandé pourquoi il fallait lui payer à lui et non à l'association : « l'association n'est là que pour payer la location moins cher ». Ce n'est pas acceptable. D'autant que ce monsieur faisait payer les entrées à 25 euros par personne. Nous tiendrons compte de cela dans la rédaction d'un prochain règlement de location des salles. Et nous donnerons des limites au prix demandé aux personnes participant à ces activités lucratives et privées.

**2/ Lors du pénultième conseil, nous vous avons questionné sur l'éclairage public. Une réponse était attendue le 4 mai, puis au dernier conseil vous vous étiez à nouveau engagé à nous répondre rapidement. A ce jour et en l'absence de réponse, nous souhaiterions vous rappeler que l'opposition est prête à participer à un groupe de travail sur ce sujet, cela s'ajoutant à nos multiples participations à la vie communale.**

#### **Réponse de M. Jean-Philippe Duban, adjoint au Maire**

L'éclairage se compose en trois sujets sur notre commune.

L'un concernant l'éclairage public dans sa fonctionnalité sécuritaire, appelé aussi point lumineux ou lampadaire, l'autre concernant l'éclairage esthétique des édifices publics et le troisième qui est l'éclairage des lieux sportifs.

Nous avons déjà évoqué le sujet de l'éclairage lors de délibérations antérieures. Les travaux votés sont, pour certains, livrés et d'autres restent à réaliser sur cette fin d'année.

**Pour rappel** : nous avons changé une grande partie de l'éclairage du centre par de l'éclairage moins énergivore en LED ainsi que leurs supports, afin d'avoir une harmonie et une cohérence visuelles dans l'ensemble du centre.

A l'heure d'aujourd'hui, et pour quelques années encore, plus de 96% du parc éclairage public est constitué d'un juste équilibre entre investissement et fonctionnement. Tous les éclairages ne sont pas munis de LED effectivement, mais certains investissements sont trop récents pour imaginer les déposer aujourd'hui sans perdre réellement de l'argent. Notre syndicat départemental nous aide en ce sens.

Quelques endroits sont encore à travailler et ne répondent pas aux objectifs actuels énergétiques, nous y travaillons avec la complexité des différents étages de réflexion se superposant.

Exemple avec le PARC de l'immeuble COMBES qui est illuminé par un gros spot branché sur l'avenue de l'Isle servant pour éclairage du bâtiment et de la mise en sécurité du parc lui-même.

L'équation non simple se pose :

- **Je dépose ?** **NON** car je n'ai plus d'éclairage.
- **Je diminue l'intensité ?** **NON** car le matériel ancien ne le permet pas.
- **Je projette l'installation d'éclairage** dans le PARC ? ... Et bien **NON** car Où ? et pour quel projet dans ce PARC ?
- **Avec quel BRANCHEMENT ?** Il existe de nouvelles solutions dont les lampadaires solaires maintenant bien subventionnés qui nous permettent de ne pas trop exécuter de gros travaux de raccordements.

Nous avons le même problème sur la place du port, avec en parallèle le fonctionnement d'un éclairage LED avec des nouvelles lanternes et des spots éclairants la place des platanes centenaires. Ce n'est pas cohérent, effectivement. Ce problème est aussi pris en compte et de nouveau, nous devons concilier correctement un espace de vie, des manifestations de plus en plus nombreuses et de nouvelles activités économiques estivales.

Concernant la place des tilleuls et son environnement le problème est tout autre. Nous avons fait le choix de ne toucher à rien pour le moment. Les travaux d'éclairages s'ils doivent avoir lieu, doivent posséder une unité d'ensemble dans les abords de l'abbatiale.

Une moindre solution pourrait être envisagée en descendant l'intensité et la couleur des ampoules, mais nous ne répondrons pas aux problèmes de consommation. Pour rappel, il faudra changer tous les poteaux et potences en fonte pour passer en LED. Sur ce dossier, nous ne serons pas seul décisionnaire puisque cette place est classée au patrimoine environnemental avec la DREAL.

Rien n'est simple, vous en conviendrez, mais cela est notre lot quotidien.

J'en arrive à la mise en valeur de nos patrimoines dont l'abbatiale. La première tranche extérieure est livrée depuis maintenant de nombreux mois. La deuxième aura lieu dans la fin du deuxième semestre avec, pour objectif, la livraison pour décembre. Cette deuxième partie a fait l'objet de nombreux échanges entre la DRAC, l'ABF et la maîtrise d'œuvre qui sera le SDEEG.

Les choses étant bien posées maintenant, les plans élaborés - pour éviter que les passages de câbles ne soient dérangement pour les travaux structurels futurs -, nous avons pu lancer la commande du matériel, afin de ne pas subir une augmentation des coûts et toujours profiter des subventions attribuées par le SIE.

Mais nous n'avons pas pu tout anticiper et subissons, tout de même, des délais importants.

Une dernière rencontre devra avoir lieu pour septembre afin de tout finaliser avec l'ABF concernant les méthodes de fixation.

Voilà quelques points concernant l'éclairage de l'abbatiale, j'oublie de préciser que les éclairages de l'abbatiale se coupent en nuit vers 1 heure, me semble-t-il.

Concernant les éclairages de rues : nous faisons le choix de garder allumés les points lumineux pour une raison de sécurité. Concernant les dysfonctionnements : ils se gèrent aux déclaratifs, au coup par coup, à l'aide d'un support logiciel en ligne en liaison avec le SDEEG et son prestataire local basé à GALGON, pour le nommer CITEOS

Pour finir le sujet de l'éclairage : nous avons en chiffrage quelques dossiers que nous n'avons pas pu mettre en œuvre du fait de nos finances non extensibles : mise en lumière de la MAIRIE, changement de l'éclairage du stade, entre autres.

Les dossiers ne manquent pas et nous ne fermons pas nos groupes de travail, nous vous avons d'ailleurs déjà invité plusieurs fois, sans retour de votre part.

J'espère avoir répondu correctement à vos questions, merci.

Monsieur Julien Ansel explique qu'il n'a jamais été convié à une réunion sur l'éclairage public. Par ailleurs, il estime que sur le port, les éclairages publics pourraient s'allumer à la présence. Monsieur Duban dit qu'il se renseignera sur cette possibilité.

### **3/ Le Maine Pommier n'accueillant plus nos enfants en tant que centre de loisirs, quelles sont les lieux d'accueil envisagés à long terme dans la commune ?**

#### **Réponse de Monsieur le Maire**

Vous devez savoir en premier lieu que l'accueil des enfants dans les accueils de loisirs sans hébergement ne sont pas de compétence communale mais intercommunale. C'est donc La Cali qui a ce dossier en charge.

Pour autant, le Président de la Cali, Philippe Buisson a annoncé, dès la vente du Maine Pommier que ce serait aux treize communes de l'ancien canton de Guîtres dont les enfants se rendaient au Maine Pommier de décider où ,serait implantés les nouveaux sites d'accueil. Deux sites sont appelés à être choisis.

Pour le premier cela n'a pas fait de difficultés tant il était logique que le site le plus importants se trouverait à Saint-Denis-de-Pile. Mais pour le second pouvant accueillir de 60 à 80 enfants les discussions entre les maires ont été âpres et compliquées car plusieurs candidatures se sont faites jour. Dont celle de Guîtres ! Pour les deux sites, ce seront des bâtiments d'accueil neufs qui sortirons de terre dans les deux ou trois ans.

Pour l'instant, la fumée blanche n'est pas encore sorti mais j'ai tenu à défendre notre projet sans courber l'échine même si je n'ai pas eu que des alliés lors de ces discussions plus compliquées à finaliser que les accords de paix au Moyen-Orient.

Toujours est-il que je peux dire aujourd'hui que si l'officialisation n'est pas encore intervenue, j'ai eu quelques assurances de la part du Président quant à l'intérêt du projet guïtraud qui a cette originalité de s'adosser également à un projet environnemental axée sur la découverte de la biodiversité. Nous tenons la corde.

Je pense que chacun mesure l'intérêt d'avoir un tel Accueil de loisirs sur la commune qui, du reste, compte parmi le plus grand nombre d'enfants inscrits.

Tout cela c'est au moins dans deux ans... voire trois ! En attendant, il faut bien accueillir les enfants quelque part. Une partie sera accueillie dans le centre existant à Saint-Denis-de-Pile. L'autre partie sera accueillie, chez nous, à l'école maternelle, en accord avec les enseignants, comme c'est le cas, les mercredis, depuis le début de la crise sanitaire. L'école sera une base, mais c'est la Plaine Sportive des Gueytines qui sera à disposition des enfants et des animateurs.

Je voulais signaler que c'est la Cali qui nous a demandé de pouvoir installer ce site provisoire à Guîtres et que j'ai été très long à donner mon accord. Je ne tenais pas à accueillir les enfants sans un minimum d'assurance sur l'avenir du site guïtraud.